



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LA PRODUCTION D'OIGNONS
DESTINÉS À DES TESTS POST-RÉCOLTE

OBJECTIFS

- Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur les évolutions possibles de l'organisation de la filière oignons en travaillant notamment sur les process post-récolte en partenariat avec l'OCEF (séchage, stockage). Ces essais doivent permettre de disposer d'un stock tampon d'oignons en période charnière, après la production locale.
- L'Agence rurale propose la prise en charge des semences, assurera l'écoulement de la production à un prix contractuel.
- Un accompagnement technique et un suivi rigoureux des données technico-économiques sera assuré par l'ADECAL.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux producteurs titulaires d'une carte agricole, disposant d'une parcelle d'au moins 1 hectare et équipés du matériel adapté pour la culture de l'oignon.

PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATS

- 1- Compétences techniques et expérience de l'exploitant ;
- 2- Parcelle adaptée à la culture de l'oignon ;
- 3- Equipement adapté et moyens humains disponibles ;
- 4- Titulaire du Certiphyto NC3
- 5- Capacité à se conformer aux recommandations techniques et au suivi comptable de l'exploitation.

L'Agence rurale retiendra les candidats qui répondent au mieux aux critères avant de leur présenter les modalités détaillées de l'opération.

Les candidats doivent manifester leur intérêt par courriel auprès de l'Agence rurale **au plus tard le 05/05/2023** à l'adresse : contact@agencerurale.nc. Ils préciseront en quoi ils répondent aux critères susmentionnés en joignant tout élément susceptible de motiver leur candidature.

L'Agence rurale se réserve le droit de modifier les modalités de cette opération ou de ne pas donner suite à cet appel à manifestation d'intérêt.